

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT – Adjoints, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, -Catherine FORTES, Rémi ENDERLIN, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Lu BERNARD, Chantal CLAUDEL, Sylvie NARDIN, Christophe GODARD, Etienne BOURQUIN, Maryline DOUARD, Maryse PORTAZ

Absents : M. Jean-Claude ANCELIN

Procurations : M. Luc BERNARD à M. Fernand BURKHALTER  
Mme Chantal CLAUDEL à M. Christophe VAILLANT  
Mme Sylvie NARDIN à M. Pierre-Yves SUTTER  
M. Christophe GODARD à M. Sébastien MANCASSOLA  
M. Etienne BOURQUIN à M. Martial DUCASSE  
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON  
Mme Maryse PORTAZ à M. Quentin HAFEKOST

\* \* \* \* \*

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

### **RAPPORT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de la précédente séance ne faisant pas l'objet d'observations, il est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Maire informe que les rapports concernant l'Eau et l'Assainissement seront présentés à 19H00 dès que le représentant de VEOLIA sera présent.

Il demande ensuite si le Conseil Municipal l'autorise à ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport concernant la création d'emploi à la Maison France Services
- Rapport concernant la signature de la convention C2R

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun : y-a-t-il des documents ?

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante : moi non plus je n'ai pas de document.

Le Maire : concernant la création de deux emplois à la Maison France Services, nous avons approuvé lors d'un précédent rapport l'ouverture d'une Maison France Services. Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la création d'emploi dans ce cadre. Quant au second rapport, cette convention fait suite à la signature du Contrat Petites Villes de Demain. Nous le joignons pour ne pas perdre de temps dans le versement éventuel de subventions.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : il faut quand même que nous ayons des documents écrits. La moindre de choses, c'est de respecter les Conseillers Municipaux et d'avoir des documents. C'est la première fois qu'on nous demande de voter juste sur des mots.

**Le Maire** : sur France Services, nous en avons déjà discuté. 14 villes sont concernées, si vous le souhaitez, nous pouvons le reporter.

**Gilles LAZAR** : nous souhaitons le voter, là n'est pas la question. Cela permet de mettre le doigt sur certains dysfonctionnements.

**Le Maire** : nous allons distribuer le rapport. Mais il n'y a pas la convention. C'est ce que je voulais dire.

**Gilles LAZAR** : nous constatons néanmoins des dysfonctionnements. Par exemple, Marianne ECOFFET a eu tardivement les documents concernant les rapports sur les délégations de services publics et concernant le vernissage de l'exposition de marqueterie nous avons eu le document le jour même. Cela pose problème. J'alerte sur le fonctionnement de la Municipalité, envers même sa propre majorité et encore plus l'Opposition. Je tiens à excuser M. Jean-Claude ANCELIN qui est souffrant et M. Quentin HAFEKOST qui sera un peu en retard.

**Le Maire** : nous avons pris note.

Le Conseil Municipal autorise l'ajout des deux rapports sus-indiqués.

\*\*\*\*\*

En l'attente de l'arrivée du représentant de VEOLIA, l'ordre du jour débute par le rapport n°4.

#### **RAPPORT N°4 : SERVICES PUBLICS LOCAUX : ADOPTION DU COMPTE RENDU ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE POUR LE CREMATORIUM**

**Présentation : Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie**

Aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1<sup>er</sup> juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

C'est ainsi que le 11 août dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. MICHAUD et DECKERT d'HOFFARTH SA. M LANGNER représentant les crématisistes a également assisté à cette présentation.

La Commission a examiné le rapport annuel du crématorium et en a pris acte.

Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance du document joint rapport.

Il est demandé de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour le crématorium

**Danielle BOURGON** fait un rapide résumé du bilan 2022 pour la gestion du service public du crématorium dont les Elus ont pris connaissance au préalable.

**Anne-Marie BOUCHE** : j'ai la phobie des fautes. Ce rapport est catastrophique. Il faudrait que cela soit relu et corrigé, il y a maintenant des ordinateurs qui font le boulot. Je n'ai aucun document, par conséquent je ne voterai pas ce rapport.

**Le Maire** : vous avez dû les avoir au courrier non ? Il y a des dysfonctionnements sérieux à La Poste, notamment faubourg de Montbéliard. Je ne sais pas si nous sommes sur le même secteur, moi-même j'en ai eu.

**Anne-Marie BOUCHE** : si je vous dis que je n'ai pas eu les rapports, c'est que c'est vrai.

**Le Maire** : n'accusez pas les services. Dans ma propre boîte aux lettres j'ai parfois le courrier de quinze jours en une fois. Il aurait fallu vous inquiéter de ne pas avoir reçu ces rapports avant la séance.

**Anne-Marie BOUCHE** : enfin ce n'est quand même pas à moi de faire votre travail. Je suis venu chercher mes dossiers en Mairie et je n'avais pas de rapports. Oui j'ai eu la convocation, mais pas les rapports. Ne mettez pas ma parole en doute s'il vous plait.

**Le Maire** : il y a effectivement une distinction entre la Majorité Municipale et l'Opposition. La majorité, nous avons les rapports presque 3 fois de suite pendant les réunions de majorité municipale. Donc nous ne les rediffusions pas aux Elus qui les ont déjà eus pour économiser le papier. Mais l'Opposition doit les avoir.

**Anne-Marie BOUCHE** : ce n'est pas parce que je suis de l'Opposition que je ne dois pas avoir tous les documents.

**Gilles LAZAR** : les propos de Mme BOUCHE confirment ce que je disais en préambule. Il y a franchement des dysfonctionnements sur la gestion des convocations et des documents. Je ne jette pas du tout la pierre à l'administration, mais c'est un constat assez désagréable notamment quand on est dans l'Opposition. C'est vrai que vous dans la majorité municipale vous avez l'information directement et rapidement, hélas ce n'est pas notre cas. Nous aimerions qu'il y ait un peu plus de rigueur au niveau de la gestion administrative des documents.

Pour ce qui concerne ce point, notre groupe note la gestion sérieuse du délégataire avec beaucoup d'humanité, même s'il reste un problème à améliorer vis-à-vis du jardin du souvenir, Danielle BOURGON l'a évoqué. J'ai rencontré le gestionnaire il n'y a pas très longtemps et il en est conscient, c'est une situation difficile à gérer. En tout cas pour nous, il n'y a pas de problème par rapport à ce dossier.

**Anne-Marie BOUCHE** : pour ce qui est du jardin du souvenir, est-ce qu'il n'aurait pas fallu depuis le début, parce que vous n'êtes pas sans savoir que mon mari est le trésorier de l'association des crématistes, il aurait fallu indiquer qu'il est interdit de mettre des fleurs dans un tel jardin. Effectivement, on ne peut pas dire maintenant aux personnes qui sont dans la peine, d'enlever ce qu'ils ont mis.

**Fernand BURKHALTER** : on ne peut pas interdire le souvenir, quoiqu'il arrive. Au bord des routes c'est aussi interdit et on voit souvent des bouquets de fleurs qui sont renouvelés régulièrement à la mémoire des accidentés. Cela peut perturber les automobilistes. Pourtant c'est toléré.

**Anne-Marie BOUCHE** : donc on ne peut pas appliquer la loi.

**Le Maire** : je tiens à féliciter l'action du délégataire qui gère sérieusement avec circonspection dans l'intérêt des familles. C'est un service d'utilité publique. 2 300 crémations, c'est un nombre important. Les négociations de renouvellement de contrat, suite à une disposition législative qui a supprimé une recette de la Collectivité d'un montant de 180 000€, ont été difficiles, Néanmoins, nous sommes assez astucieux à Héricourt pour les avoir rétablies d'une autre manière. Nous ne pouvons pas supporter les nuisances et ne pas avoir de retour financier. L'Etat ne supprime pas ses recettes mais supprime celles des collectivités. Nous maintenons donc la recette de 180 000€ en provenance de cet équipement, ce qui représente environ 15% de l'ex taxe d'habitation.

**Marianne ECOFFET** : je reviens sur vos propos. Vous annoncez 180 000€ maintenus, cela n'apparaît pas dans le document Je ne vois que la redevance DSP qui est de 108 000€. En réunion vous n'avez pas parlé de cette recette, vous n'avez parlé que de la redevance DSP.

**Le Maire** : Il y a location du terrain qui est de l'ordre de 40 000€ qui est comprise dans la recette. J'ai arrondi le montant, la recette est peut-être aux environs de 150 000€. C'est une recette que l'Etat appelle « recette de poche ». Nous avons pu rétablir ce gain, d'autres ne l'ont pas fait, parce que nous avons pu solliciter les bons conseils.

Marianne ECOFFET : je m'abstiens car je n'ai pas eu le document, tout comme Mme BOUCHE.

Anne-Marie BOUCHE : je n'ai pas eu le document, donc je vote contre.

Sylvie DAVAL : l'enveloppe avec les documents nous a été distribuée par une personne de la Mairie. Pour ma part, elle est arrivée au moment où j'arrivais chez moi, donc ça tombait bien. Si elle a trouvé porte close, c'est peut-être différent.

Le Maire : je vais voir avec cet agent. Donc ce n'est pas la Poste qui est en cause.

Marianne ECOFFET : j'ai bien eu les documents pour la séance de Conseil Municipal, toutefois je n'ai pas eu les documents qui devaient m'être remis avant la réunion de la commission des services publics. J'ai dû assister à la réunion sans documents.

Le vote recueille 1 voix contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 1 abstention de Mme Marianne ECOFFET – Liste Héricourt en Commun.
---

M. MINAUX - représentant VEOLIA rejoint l'Assemblée.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°2 : SERVICES PUBLICS LOCAUX : RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION 2022 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET APPROBATION DU RAPPORT DU MAIRE**

**Présentation : Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'Eau et d'Assainissement**

En l'absence de Luc BERNARD, Fernand BURKHALTER présente le rapport :

En préambule, le Maire expose qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1<sup>er</sup> juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

Pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, le Maire doit aussi établir et présenter son propre Rapport Portant sur le prix et la Qualité des Services de l'eau et de l'assainissement (RPOS). Il a été institué par la loi Barnier du 02 février 1995.

Une notice d'information, de et relative à l'Agence de l'Eau, vient compléter le tout.

C'est ainsi que le 11 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. CHOPARD et NAYENER de VEOLIA.

Après examen,

- Le RPOS eau a été adopté à la majorité, Madame ECOFFET votant contre ;
- La commission a émis un avis favorable sans observation sur le Rapport Annuel du Délégué (RAD) à la majorité compte tenu d'un avis défavorable (Mme ECOFFET);

## SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2022 :

### 1° LES CHIFFRES CLES

---

#### ▣ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

- 10 261 au 31/12/2021

- 10 189 au 31/12/2022

▶ - 72

#### ▣ NOMBRE D'ABONNES

- 3 510 au 31/12/2021

- 3 566 au 31/12/2022

▶ + 56

#### ▣ CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT

- 107 L/ha/j pour 2022

- 103 L/ha/j pour 2021

- 104 L/ha/j pour 2020

#### ▣ CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT PAR JOUR EN FRANCE EN 2021

**- 150 L/jour/ha**

### 2° BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS ET CONSOMMES

---

EAU PRODUITE, ACHETEE, VENDUE		2022	2021	%
• Eau produite (Champey-SAULNOT) – Sources	A	456 286	500 217 m <sup>3</sup>	-8.8
• Eau achetée à Champagne	B	20 613	82 770 m <sup>3</sup>	-75.1
• Eau achetée à PMA	C	118 257	49 581 m <sup>3</sup>	138.5
• Eau vendue à Vyans le Val	D	13 805	14 241 m <sup>3</sup>	-3.1
EAU MISE EN DISTRIBUTION	A+B+C-D	581 351 m <sup>3</sup>	618 327 m <sup>3</sup>	-6.0

EAU CONSOMMEE		2022	2021	%
• Consommation sans compteur (incendie)	E	380	500 m <sup>3</sup>	+1.5
• Eau de service (purges, vidanges et nettoyages)	F	7 860	34 766 m <sup>3</sup>	-342.3%
• Eau comptabilisée	G	419 283	427 026 m <sup>3</sup>	-3.0
EAU CONSOMMEE	E+F+G	427 523 m <sup>3</sup>	462 292 m <sup>3</sup>	+3.0

PERTE EN RESEAU		2022	2021	%
• (Eau distribuée – Eau consommée)		153 828 m <sup>3</sup>	156 035 m <sup>3</sup>	-1.4

### 3° LA MAITRISE DE LA PERTE EN EAU

---

#### ▣ LE RENDEMENT DU RESEAU

2022	R = 74.2%
2021	R = 75.3%
2013 (pour info)	R = 65.8%

A° - LA LOI GRENELLE 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux d'eau potable dont la valeur « seuil » dépend :

- de la densité de l'habitat
- de la taille du service

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la Collectivité dispose de 2 ans pour élaborer un plan d'action visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement.

- la formule :  $R > (65 + 0.2 \text{ indice linéaire de consommation})$
- pour Héricourt :  $R = 65 + (0.2 \times 18.73 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}) = 68.75\%$  (Rendement minimum)

B° - A TITRE D'INFORMATION : 30 fuites réparées en 2022 (68 en 2021)

- 13 sur branchement
- 14 sur canalisation
- 3 au niveau des compteurs

On mesure donc, malgré l'amélioration du rendement de 9 points depuis 2013, qu'il convient de continuer :

- Le programme de remplacement des anciennes canalisations en fonte grise (p. 8). Sont ciblées 3 500 ml de canalisations en priorité 1,2, 3, 4

C° - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DU CLIMAT DE 2022 :

- 33 jours de canicule (été 2022 classé extrême par Météo France;
- Canicule plus précoce (depuis le 15 juin) et plus longue jamais enregistrée
- 87 records de température battus en France : 39.9° au Touquet.
- Les orages sont plus intenses avec phénomènes climatiques exceptionnels.

#### 4° LA QUALITE DE L'EAU

---

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) (page 15 du RPQS) :

ANALYSES	Nbre de prélèvements 2021	Nbre de prélèvements non conformes 2021	Nbre de prélèvements 2022	Nbre de prélèvements non conformes 2022	Taux de conformité 2022
Microbiologie	43	0	43	0	100%
Paramètres physico chimiques	43	1	43	0	100%

#### 🛠️ CONTROLE QUALITE PAR VEOLIA

VEOLIA complète le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur :

##### LA RESSOURCE, L'EAU PRODUITE, L'EAU DISTRIBUEE

- ✓ Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage (sources) dans les réservoirs et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur
- ✓ Si le contrôle ARS porte sur les paramètres microbiologiques et physicochimiques, l'autocontrôle de Véolia cible davantage les paramètres réglementés par un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée (tous ces paramètres sont édictés page 55 à 57 du RAD Véolia : PH – TH – Potassium- Magnésium.../40 éléments).

#### 🛠️ CONTROLE DE L'EAU PAR VEOLIA (p 55)

- ✓ Microbiologie : 43 analyses

✓ Physicochimique : 16 analyses

## 5° LA TARIFICATION DE L'EAU

---

Calcul sur consommation 120 m <sup>3</sup> /an	01/01/2023	01/01/2022	Variation
Prix TTC/m <sup>3</sup>	1.90 €/m <sup>3</sup>	1.81 €/m <sup>3</sup>	0.09 €/m <sup>3</sup>

Le détail des tarifs collectivité et délégataire ainsi que la facture type de 120 m<sup>3</sup> se trouve pages 11 à 12 du rapport du Maire.

## 6° CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2022

---

► **LE RENDEMENT 2022 EST DE : 74.2%**

+ 5. points par rapport à l'objectif du Grenelle de l'Environnement. Objectif Grenelle de l'Environnement pour Héricourt : 68,75%

► **Prix de l'eau :**

- prix de l'eau 2022 : 1.81€
- prix de l'eau au 01/01/2023 : 1.90€

► **Qualité de l'eau :**

- Microbiologie : 100% conformité (sur analyses ARS et Véolia)
- Paramètres physico-chimiques : 100.0% de conformité

► **Travaux réalisés en 2022 :**

❶ AVENUE DU MONT-VAUDOIS :

\* Elimination de deux canalisations anciennes en fonte grise (1 distribution, 1 alimentation réservoir) remplacement par une seule:

- 630 ml fonte ductile diamètre 200 mm

\* Reprise de 28 branchements

Coût 231 152€ HT – ETS JUSTIN TP

❷ Avenue de St Valbert (fin) :

\* *Renouvellement canalisations fonte grise :*

- 350 m fonte ductile diamètre 150 mm

\* *Reprise 39 branchements*

Coût 202 684 HT – STPI

Ces travaux ont été subventionnés à 70% (Département – Etat – Agence de l'Eau).

❸ Recherche en eau sur le territoire communautaire :

\*

Coût 13 507 € HT – Cabinets EVI et Reilé

## 7° LES ETUDES EN COURS

---

Les sécheresses que nous connaissons depuis plusieurs années nous imposent la sécurisation et la diversification de nos approvisionnements en eau de la ville.

- Les actions ont débuté par le raccordement au réseau de PMA en 2021.
- Nous avons ensuite en 2022, lancé une consultation de cabinets spécialisés dans les domaines de l'environnement et notamment en hydraulique et en recherche en eau.
- C'est le cabinet EVI de Ronchamp associé au cabinet Reilé, spécialisé dans le domaine de l'environnement qui ont été retenus pour la réalisation de deux tranches d'études.

- Tranche Ferme (montant de 13 507 €HT) consistant à identifier le potentiel en eau sur le territoire de la CCPH.

Cette première phase confirma que seul la plaine de Saint-Valbert offrait des perspectives favorables ;

- 2<sup>e</sup> Tranche (montant de 40 000 €HT) actuellement en cours et qui consiste à profiter de l'existence de la station de pompage située dans la plaine de Saint-Valbert afin de vérifier les possibilités en termes de volume et potabilité de l'eau.

Note : Le pompage a été remis en fonction le 30 mai et que les premiers résultats donnent 1 400 à 1 500 m<sup>3</sup>/j.

## 8° POURSUITE ET INTENSIFICATION DU PROGRAMME D'ELIMINATION DES CANALISATIONS EN FONTE GRISE ANNEE 2023

---

### Rue des Lilas

- Remplacement de la canalisation fonte grise par de la fonte naturel 122 ml Ø 80 mm et reprise 7 branchements.
  - Coût des travaux : 42 362 € HT – ETS VEOLIA Eau

### Rue des Arts

- Remplacement d'une canalisation en fonte grise :
  - Longueur : 70 ml
  - Fonte naturel de diamètre 100 mm
  - Reprise de 12 branchements
  - Coût des travaux : 65 000€ HT – ETS MONNIER

### Rue des Pologne

- Remplacement d'une canalisation en fonte grise :
  - Longueur : 192 ml
  - Fonte naturel de diamètre 100 mm (au lieu de 80 mm dans l'optique d'améliorer aussi la défense incendie).
  - Reprise de 19 branchements
  - Coût des travaux : 90 000 €HT : Entreprise Courtot Travaux proprement dits 81 484 € HT + MOE et contrôles

### Fg de Belfort et Avenue Léon Jouhaux 1<sup>ère</sup> Tranche

- Elimination canalisation en fonte grise cassante et remplacement par fonte Natural
  - Longueur 630 ml
  - Fonte naturel de diamètre 200 mm
  - Reprise de 43 branchements
  - Coût des travaux : 232 850€ HT – Groupement Climent-Eurovia

**Gilles LAZAR** : Bonjour M. MINAUX.

Tout d'abord, je profite de ma prise de parole pour avoir une petite pensée pour M. JENNEVIN, décédé hier, qui a été conseiller municipal d'Héricourt.

**Le Maire** : effectivement il a siégé à nos côtés. Son fils Christian était à l'école avec moi, il travaille désormais à l'international et a fait une très belle carrière. Je n'ai pas la date exacte à laquelle M. JENNEVIN a siégé. Il a pris en cours de mandat en remplaçant un conseiller. C'était un homme valeureux, un commerçant connu à Héricourt qui tenait entre autres le magasin Philipps à côté, à la place de l'actuel restaurant La Petite Fringale.

**Gilles LAZAR** : je tenais à saluer la mémoire de cet ancien conseiller.

Nous allons d'abord avoir une succession de remarques sur le rapport de VEOLIA et ensuite nous expliquerons notre vote.

Nous avons bien apprécié dans votre rapport M. MINAUX, le préambule sur l'actualité climatique de 2022. Vous indiquez une baisse de 6% des volumes mis en distribution avec pourtant un achat d'eau de + 5%. On a bien noté et M. BURKHALTER l'a indiqué, l'effet bascule qui se passe au niveau de l'achat de l'eau, moins d'achat à Champagny et plus à PMA. Ma question : quel est le prix de l'eau acheté à PMA ? Cela ne figure pas dans le rapport.

**Le Maire** : l'eau achetée à PMA est moins chère que celle achetée au Syndicat de Champagny.

**Gilles LAZAR** : à Champagny le prix est de 1,17€ donc à PMA ? Nous souhaiterions avoir le prix par écrit.

**M. MINAUX** : c'est un prix assez proche de l'eau achetée à Champagny mais effectivement un tout petit peu moins cher.

**Gilles LAZAR** : autre question : moins d'apport de la ressource de Champagny. Est-ce qu'on fait des réserves ? On fait attention ? J'aimerais bien avoir une réponse par rapport à ça. Un fait assez lourd qui se confirme, c'est la baisse de la consommation d'eau par les héricourtois, et c'est très bien, ils font attention. Pour ce qui est des préconisations, il faut se méfier des copier/coller. On retrouve un copier/coller de 2021, notamment sur la mise en équilibre calco-carbonique et le revêtement du réservoir de la ZUP qui figuraient dans les préconisations 2021. Est-ce normal ? Si oui pourquoi n'ont-elles pas été suivies depuis 2021 ?

Autre question sous forme de regret : seulement 583 ml de canalisations ont été changés sur 64 568 ml, c'est-à-dire moins de 1% par an. C'est un très faible niveau par rapport aux fuites notamment.

Concernant les fuites, je pense M. BURKHALTER que vous vous trompez de référence. A chaque fois, vous évoquez le Grenelles II, il faudrait se comparer aux autres collectivités. Et les autres collectivités c'est l'ADEME qui indique 82% de taux de rentabilité. Nous sommes à 74%. Nous étions à 78% en 2019, 75% en 2020. C'est vrai qu'en 2013 nous étions très mauvais, mais depuis 5 ans le rendement baisse. Donc cela veut dire que ¼ de l'eau achetée part sous la terre. C'est un gros problème, surtout aujourd'hui en période de sécheresse.

C'est quand même au final, 4,91% d'augmentation sur la facture de l'eau. Ce n'est pas vous M. MINAUX qui décidez, c'est nous. Augmentation de 4,91 qui vient après celle de 3,85 en 2021. Pour nous c'est un échec, parce qu'à la fois on ne prépare pas l'avenir puisqu'on ne répare pas assez pour améliorer le rendement et l'eau coule toujours sous terre, et en même temps le prix aux usagers augmente régulièrement. C'est un vrai problème cette délégation, sans mettre bien entendu en difficulté le délégataire, mais le choix de la délégation est une erreur politique.

**Marianne ECOFFET** : j'aimerais revenir sur le taux de changement des canalisations. Dans le schéma directeur de la Ville d'Héricourt, il est indiqué qu'il y avait à ?hjun moment donné, 4,4 km de canalisations d'avant 1940. J'aimerais qu'on puisse me dire combien il en reste à ce jour, puisque ce sont elles qui sont à changer prioritairement. Si vous pouviez me répondre en termes de kilomètres, même si j'espérerais en mètres.

**Fernand BURKHALTER** : depuis 5 ans nous avons remplacé 3,8 km de canalisations, avec beaucoup d'avance sur le programme.

**Marianne ECOFFET** : ce sont quelles rues ?

**Le Maire** : rue des Cytises, rue des Sorbiers, rue du 47<sup>ème</sup> RA, Fg de Belfort, avenue de St Valbert, rue des Genêts, Grande Rue, impasse des Peupliers, rue de l'Eglise, rue Freddy Gremillot, rue des Lilas, rue des Pologne et avenue Léon Jouhaux.

**Marianne ECOFFET** : dans toutes ces rue-là c'étaient des canalisations d'avant 1940 ?

**Le Maire** : si vous savez dater les canalisations Mme ECOFFET, vous êtes une championne. Même nous, nous ne savons pas toujours les dater précisément.

**M. MINAUX** : avant les années 1980 nous avons effectivement peu d'information sur les dates exactes de pose des canalisations. Il faut considérer la canalisation : elle peut être ancienne et suffisamment robuste pour tenir encore.

**Marianne ECOFFET** : j'aimerais avoir un tableau récapitulatif reprenant le schéma directeur rue par rue et le suivi.

**Le Maire** : dans tout schéma directeur il y a parfois des dates approximatives, rien n'est figé.

**Marianne ECOFFET** : vous ne pouvez pas vous appuyer sur le schéma directeur et en même temps dire qu'il n'est pas sûr. Vous mettez en doute le taux de fiabilité du schéma directeur.

**Le Maire** : le schéma directeur reste un schéma. Mais je ne vais pas m'étendre sur la question. Ce n'est pas que je ne veuille pas vous répondre, mais il existe une commission des services publics délégués. Vous auriez pu poser ces questions lors qu'elle s'est réunie.

**Marianne ECOFFET** : je les ai posées en commission et vous m'avez répondu que c'était dans le schéma directeur. Toutefois nous n'avons pas de liste de rues avec la réalisation.

**Le Maire** : je parle sous le contrôle de mon Directeur, nous allons regarder le schéma directeur.

**Marianne ECOFFET** : donc je vais poser ultérieurement la question à M. EVAIN

**Le Maire** : pas M. EVAIN mais le Maire. Je vous rappelle à la loi Mme ECOFFET. L'autorité de la Ville c'est le Maire.

**Patrick PAGLIA - Adjoint à la Culture** : je pense que peut-être je suis un peu bête, mais je ne sais pas où tu veux en venir Marianne ? Quelle est la finalité de ta question ?

**Marianne ECOFFET** : à partir du moment où l'on sait combien de kilomètres de canalisations on a et quel âge elles ont, on peut surveiller. C'est juste pour être capable d'anticiper.

**Le Maire** : vous n'écoutez pas ce que dit le Maire, nous allons 3X plus vite que le schéma. Nous sommes à environ 300 000€/an de dépenses alors qu'il est prévu 120 000€. D'ailleurs les héricourtois le savent bien Mme ECOFFET. Il n'y a que vous qui êtes aveugle. Les héricourtois voient bien les travaux qui sont réalisés, qui parfois les perturbent. Ils voient les grands progrès dans la ville et me disent quand je les rencontre que cela va dans le bon sens. La ville est bien gérée, les canalisations sont remplacées. Rue des Pologne on a fait beaucoup plus. Songez que non seulement on a remplacé la canalisation d'eau mais on a renvoyé des eaux claires parasites, et ce n'était pas prévu, directement dans la Lizaine. Ce sont des travaux très lourds, très importants qui ont eu lieu cet été. Cette fois on est exemplaires dans la réalisation des travaux, je le dis parce que moi-même je ne le souhaitais pas et ce sont les services qui me l'ont proposé dans l'intérêt de la station d'épuration.

**Gilles LAZAR** : vous évoquez l'assainissement alors que nous parlons du service de l'eau.

**Le Maire** : oui je parle aussi de l'assainissement. J'anticipe. L'assainissement mérite aussi des efforts.

**M. MINAUX** : je vais répondre sur les points évoqués. D'abord sur la baisse de la ressource : ce n'est pas une volonté de notre part d'utiliser moins la ressource. En fait on utilise le plus possible la ressource d'Héricourt et on compense par de l'achat d'eau. L'année 2022 a été marquée par l'effet sécheresse et canicule. Je parle de l'ensemble de la ressource, depuis Saulnot jusqu'à Champey.

Vis-à-vis des préconisations : effectivement un certain nombre de préconisations sont des copier/coller d'une année sur l'autre. C'est notre vision d'exploitant, nous estimons que tel ou tel point doit être amélioré, c'est bien sûr après au choix de la Collectivité. Il n'y a pas d'urgence fondamentale à les faire dans l'immédiateté.

Cela peut se reporter d'une année sur l'autre. Pour les canalisations, il y a des travaux de voirie qui sont à réaliser pour d'autres projets de la Collectivité et cela vient compléter le schéma directeur.

Le taux de renouvellement : moi je constate que le taux de renouvellement est de 0.76% en 2022. C'est un taux de renouvellement qui correspond à une réglementation qui fixe le calcul du taux de renouvellement pour une comparaison sur tout le territoire national. 0,76% cela veut dire qu'il y a un peu moins de 1% de canalisations renouvelé pour l'année sur la Commune d'Héricourt. Ce n'est pas si mal que ça en fait. Si on compare avec la moyenne des statistiques nationales, on est plutôt à 0.5, 0.6%. Depuis 2018, on a un taux qui progresse.

**Le Maire** : M. MINAUX, j'aime bien les comparaisons à 20 ou 10 ans. De 2003 à 2013 il y eu zéro mètre, soit pendant dix ans et vous étiez à nos côtés M. LAZAR.

**Gilles LAZAR** : j'ai toujours été contre la DSP.

**Le Maire** : non M. LAZAR, vous étiez dans la majorité municipale.

Donc rien n'avait été fait. Depuis 2013 nous avons pris en mains ce problème, les raisons climatiques nous poussent également à avancer. Nous avons pris un peu retard que nous avons largement dépassé.

**M. MINAUX** : en tout cas il progresse régulièrement et il est même aujourd'hui au-dessus de la moyenne nationale. Je ne peux que vous encourager à continuer. Concernant le rendement de réseau : effectivement la comparaison avec le rendement Grenelle II a été faite et je n'y reviens pas. Quand on regarde les problèmes de rendement du réseau qui sont faciles à comprendre, ils sont techniquement un peu biaisés. Pourquoi ? Quand on fait la somme des consommations de tous les usagers divisée par la somme des ressources (volume produit et acheté), cela donne un chiffre qui est le rendement de réseau. On constate qu'à même volume perdu dans les réseaux, si le volume consommé par les usagers baisse, et il baisse, le chiffre obtenu va baisser et donc le taux de rendement de réseau va se dégrader. Néanmoins, le volume perdu dans les réseaux est rigoureusement le même. C'est un calcul mathématique.

**Gilles LAZAR** : vous le soulignez dans le rapport. Mais vous êtes bien d'accord avec moi que le taux de référence de l'ADEME est 82%.

**M. MINAUX** : je vais y revenir. En tout cas les volumes perdus en réseau, à part la singularité de 2019 qui était un cas tout à fait exceptionnel, nous sommes à peu près pareil, si ce n'est même meilleurs en 2022 par rapport aux années précédentes. Le rendement de réseau est en apparence moins bon, et pourtant il y a moins de volumes perdus. La moyenne au niveau national est autour de 80%, sauf que là aussi on couvre une diversité de situations compliquées à regarder. Un réseau comme le réseau parisien, qui est extrêmement dense, à volume perdu égal, étant donné qu'on a beaucoup de consommations sur un linéaire réduit, le rendement est forcément nettement meilleur. Le rendement sur Paris doit être entre 95 et 98%. Quand on regarde ces grandes masses effectivement de communes sur notre territoire national, cela représente 1/3 des moyennes. A mon avis, cela n'a pas beaucoup de sens de faire la comparaison avec un territoire moins urbain. Il faudrait comparer les structures communales similaires à la situation héricourtoise. Il y a un rendement de réseau qui doit encore progresser, cependant il y a eu beaucoup de travail d'accompli, à travers les projets qui se réalisent et le renouvellement des canalisations qui sont liées, à travers notre travail quotidien. Le taux de rendement n'est absolument pas décalé par rapport au reste de la France.

**Fernand BURKHALTER** : je vais répondre sur le prix de l'eau. Il n'est pas nécessaire de polémiquer. Le prix de l'eau à Héricourt est inférieur à celui de 2009. Tout est dit. En quinze ans, il y a eu 0% d'augmentation du prix de l'eau. Comparez avec n'importe quelle facture, EDF ou autre, ce n'est pas le cas.

**Gilles LAZAR** : on ne va pas comparer les choux avec les navets. La facture EDF et celle de l'Eau, on ne parle pas des mêmes produits. Il y a une augmentation de 4.91%. Lisez le rapport.

**Le Maire** : c'est un élément fondamental du mensonge de l'Opposition. En 2008, le prix de l'eau était à 1.88€ et il est en 2022 à 1.90€. Ce sont les redevances qui ont augmenté.

**Gilles LAZAR** : je vous parle de la facture aux consommateurs M. BURKHALTER.

**Le Maire** : si vous consommez 1 m3 vous payez 1.90€.

**Gilles LAZAR** : si je lis le rapport à la page 22, pour une facture de 120 m3, le prix augmente entre 2022 et 2023.

**Le Maire** : je tiens le document à la disposition de la presse. M. LAZAR ment. On ne parle pas de l'assainissement mais du prix de l'eau.

**Gilles LAZAR** : j'ai ma facture et je constate une augmentation.

**Le Maire** : donnez-moi votre facture M. LAZAR.

**Gilles LAZAR** : pourquoi vous voulez la payer à ma place ? Je paie mes factures d'eau et je constate qu'elles augmentent chaque année.

**Le Maire** : vous m'apporterez votre facture 2009 et votre facture 2022. On comparera.

**Gilles LAZAR** : dans le rapport du délégataire, page 22, on voit bien une augmentation du prix de l'eau par rapport à 2022, tout est indiqué dans un tableau.

**Le Maire** : le prix de l'eau n'a pas augmenté, et cela ne fait pas plaisir à M. LAZAR. Le débat est clos parce que quand on ment effrontément, c'est difficile de corriger. Vis-à-vis de la quantité d'eau produite, j'appelle les héricourtois à la vigilance. Il va falloir être encore plus vigilant cette année car les ressources en eau s'amenuisent à Héricourt comme ailleurs. Les sources sont à un niveau extrêmement bas, je ne les ai jamais vues aussi basses, pour ce que je connais bien, les sources de Champey, alors que des travaux importants ont été réalisés. Globalement on a amélioré la surverse. On a récolté par quelques travaux mineurs, de la surverse de Champey de l'ordre de 250 m3/jour, ce n'est pas peanuts. Je confirme en ce qui concerne le prix de l'eau, ce que j'ai dit précédemment et j'invite la presse pour une interview à ce sujet particulier de comparaison du prix de l'eau entre 2009 et 2022. Il faut rétablir la vérité, on ne peut pas non plus sans arrêt asséner des contre-vérités. Je vais sortir mes factures depuis 2009 et je montrerai que l'eau n'a pas évolué depuis 2009. Nous verrons. D'ailleurs les héricourtois nous en donnent acte. Je n'ai rien d'autre à ajouter, c'est une polémique inutile.

**Anne-Marie BOUCHE** : est-ce que la Haute-Saône et en l'occurrence Héricourt, est toujours en récession d'eau vis-à-vis de la sécheresse ?

**Fernand BURKHALTER** : bien entendu, c'est une évidence sur tout le département. Les médias ont eu un rôle important pendant les mois de juillet et août durant la campagne nationale. Tout de suite, on a vu la consommation baisser. Il faut des campagnes nationales. Le Gouvernement a réitéré sa campagne parce que la situation est gravissime. Les gens ne s'en rendent pas compte, depuis plusieurs mois la situation n'est pas désespérée mais elle est très très grave. Beaucoup d'héricourtois font très attention, notamment ceux qui ont les plus bas revenus, ceux-là sont très vertueux. La facture de l'eau représente une part importante sur un budget. Il arrive qu'on vienne réclamer pour 1 m3. On me dit « M. le Maire ma consommation n'a pas évolué, mais vous m'avez facturé 1 m3 de trop ». Il s'est avéré que cette personne avait raison. J'invite l'ensemble des habitants à faire très très attention. Nous avons le privilège incommensurable d'avoir de l'eau au robinet pratiquement sans coupure et encore pour des travaux, même si une coupure de 2H est insupportable pour certains habitants. Il y a dans le monde des gens qui n'ont pas accès à l'eau. Il faut relativiser le confort dans lequel nous vivons. L'eau nous arrive au robinet, certains ne comptent pas car elle est très peu chère à Héricourt, et certains peuvent avoir tendance au gaspillage. Je le dis comme je le pense, je pense que des gens gaspillent. Héricourt est à 107 litre/habitant alors que la moyenne nationale est à 150 litres. Donc on est plutôt bon élève. Ce qui explique en partie le rendement du réseau, car si vous consommez 50 litres au lieu de 100 litres, la perte en rendement est beaucoup forte. Voilà pourquoi les chiffres ne veulent rien dire si on ne les analyse pas en profondeur, c'est juste un élément de comparaison. Il va être difficile de progresser,

mais nous sommes au-delà de la moyenne européenne, nous avons les subventions, aussi je gère la Ville tranquillement de ce point de vue.

Il n'y a pas de souci particulier si ce n'est cette sécheresse avérée et inquiétante, même si le niveau des précipitations globales reste moyennement dans la norme. Il y a juste de grandes variations d'un mois sur l'autre. Habituellement nous avons des pluies à partir de septembre ce qui n'est pas le cas cette année. Toutefois, la masse d'eau tombée sur le sol n'a pas considérablement diminué. C'est la périodicité qui perturbe la ressource, parce que la recharge des nappes intervient en hiver principalement par la fonte des neiges. Soyez prudents sur les chiffres, passer de 74 de rendement de réseau avec une consommation de 100 litres/habitant, je pense que rapporté à la consommation par habitant, on est plutôt à 82% de rendement.

**Gilles LAZAR** : M. MINAUX par rapport à la facture d'eau vous ne souhaitez pas vous exprimer ?

Je vais expliquer notre vote. Pour nous, cette DSP n'est pas en capacité de relever le défi de la rareté de l'eau, que vous avez très bien relaté concernant la sécheresse et la baisse continue des ressources en eau. Concernant le prix de l'eau, je l'ai démontré la facture de 120 m<sup>2</sup> augmente de 4.91 et en signant pour 12 ans, comme vous l'avez fait, c'est une faute M. BURKHALTER. Vous avez lié la prochaine municipalité et la suivante avec VEOLIA. Avec le délégataire on augmente déjà de 5% pour l'année prochaine.

J'y reviens quand même, même si on peut les interpréter comme on veut et M. le Maire ne s'en gêne pas, je rappelle quand même que la moyenne nationale de rendement de réseau est de 82% et nous sommes à 74%.

L'Opposition, c'était une question posée par Patrick PAGLIA l'an dernier, n'est pas idéologique mais pragmatique. D'ailleurs à Nice, ville qui n'est pas dirigée par la Gauche, vient de passer en régie. De plus en plus de collectivités passent en régie et c'est notre souhait, parce que nous pensons que nous pouvons agir sur l'investissement, sur le prix de l'eau, et sur sa rareté. Pour toutes ces raisons nous voterons contre.

**Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** : vous parlez de solutions pour agir contre la rareté de l'eau. Vous avez des solutions M. LAZAR ? Quant au prix de l'eau depuis 2009, nous parlons bien du prix de l'eau pas de la facture globale.

Vis-à-vis de la rareté de l'eau, nous n'avons pas de solution. Chaque héricourtois devient responsable, tout le monde fait des économies d'eau. Mais quelle solution avons-nous pour agir vis-à-vis de cette rareté ?

**Gilles LAZAR** : je parlais de fuites d'eau.

**Martine PEQUIGNOT** : si vous avez la solution miracle vous êtes doué.

**Gilles LAZAR** : une des solutions pour lutter contre la sécheresse est de multiplier les puits de fraîcheur. La Ville ne s'est pas engagée dans la transition écologique.

**Fernand BURKHALTER** : il est démontré que la gestion pratiquée par Véolia depuis maintenant 40 ans est bonne. Et vous y avez contribué parce que pendant un certain nombre d'années vous avez été dans la majorité municipale, cela n'a pas été remis en cause, vous avez toujours tout voté. Maintenant que vous êtes dans l'opposition vous êtes contre. C'est trop facile.

**Gilles LAZAR** : je m'y suis toujours opposé.

**Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : vous allez sur le site Eau Véolia, vous tapez Héricourt 70400, vous avez le prix de l'eau et un petit graphique « évolution prix du m<sup>3</sup> – abonnement inclus- au cours des 5 dernières années ». Ce qui est marrant, c'est que c'est toujours en augmentation.

**Le Maire** : je confirme que le prix de l'eau est inférieur à celui de 2009. Je me tiens à la disposition de la presse pour dénouer ce mensonge.

**M. MINAUX** : nos services connaissent l'inflation c'est une réalité. Le prix moyen de l'eau (eau+assainissement) de la facture d'un héricourtois est de 3,80TTC /m<sup>3</sup>, la moyenne nationale étant de

4.30€. Comparons avec des villes de même taille : on est à 4.70€/m3. A Héricourt le prix de l'eau est donc moins cher.

Le Maire : la démonstration est faite. Cessez de mentir.

Le vote recueille 6 voix contre de la liste Héricourt en Commun

\*\*\*\*\*

### RAPPORT N°3 : SERVICES PUBLICS LOCAUX : RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION 2022 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET APPROBATION DU RAPPORT DU MAIRE

Présentation : Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'Eau et d'Assainissement

Toujours en l'absence de Luc BERNARD, Fernand BURKHALTER présente le rapport.

En préambule, le Maire expose qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1<sup>er</sup> juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

Pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, le Maire doit aussi établir et présenter son propre Rapport Portant sur le prix et la Qualité des Services de l'eau et de l'assainissement (RPOS). Il a été institué par la loi Barnier du 02 février 1995.

Une notice d'information, de et relative à l'Agence de l'Eau, vient compléter le tout.

C'est ainsi que le 11 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. CHOPARD et NAYENER de VEOLIA.

Après examen,

- Le RPOS eau a été adopté à la majorité, Madame ECOFFET votant contre ;
- La commission a émis un avis favorable sans observation sur le Rapport Annuel du Délégué (RAD) à la majorité compte tenu d'un avis défavorable (Mme ECOFFET);

Marianne ECOFFET précise : j'ai voté contre car je n'avais pas eu les documents.

#### SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2022

##### 1° LES CHIFFRES CLES

###### ▣ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

- 10 918 au 31/12/2021

- 10 862 au 31/12/2022

► - 56 h.

###### ▣ NOMBRE D'ABONNES

- 3 625 au 31/12/2021

- 3 678 au 31/12/2022

► + 53

## ■ OUVRAGES D'EPURATION

- Bussurel : mis en service le 01/01/1980  
Capacité d'épuration : 1 000 eq/habitants  
Raccordement de Vyans le Val
- Héricourt : Mis en service le 28/04/2009  
Capacité d'épuration : 18 917 eq/habitants  
Raccordement Trémoins, Verlans, Tavey, quartier Chevret de  
Couthenans

**Le Maire** ajoute : la situation avec Couthenans a été régularisée, la convention mise à jour et la situation financière régularisée.

### 2° QUANTITES DE BOUES EVACUEES AVEC EPANDAGE REGLEMENTAIRE EN MILIEU AGRICOLE

---

	2021	2022
BUSSUREL	8.0	11.0
HERICOURT	184.4	148.0
TOTAL BOUES PRODUITES	192.3T	159.0T

La totalité de ces boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées selon les filières conformes :

- l'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent être au préalable « hygiénisées » pour pouvoir être épandues.

- l'arrêté du 20 avril 2021 a renouvelé cette restriction et a précisé la surveillance de l'abattement du virus « SARS-COVID2 »

Les boues issues des stations d'épuration d'Héricourt et Bussurel ont été épandues en respectant ces arrêtés.

### 3° TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

---

	Calcul sur 120 m <sup>3</sup> de conso/an	01/01/2022	1/01/2023
Assainissement	Prix TTC/m <sup>3</sup>	1.79€ TTC	1.88€ TTC
Eau	Prix TTC/m <sup>3</sup>	1.81€ TTC	1.90€ TTC
	TOTAL	3.60€ TTC	3.78€ TTC

En France le prix moyen Eau/Assainissement au 01/01/2022 : 4.34€ TTC  
Soit 2.13€ TTC Eau  
2.21€ TTC

Assainissement

4.34€ TTC

(source 13<sup>e</sup> rapport national de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'Asst).publié (2023))

### 4° LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

#### A° - Conformité des équipements d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer **la conformité des équipements** des deux stations d'épuration. Il est donné par les services de l'Etat :

- UDEP d'Héricourt : OUI
- UDEP de Bussurel : OUI

#### B° - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales

Cet indicateur est établi par la Police de l'Eau au regard de la directive européenne ERU. Cette directive a pour objet de protéger l'environnement contre la détérioration par le rejet d'eaux traitées dans le milieu naturel

- UDEP d'Héricourt : Non communiqué à la date de ce rapport
- UDEP de Bussurel : Non communiqué à la date de ce rapport

Véolia établit également cette conformité des performances au vu **des relevés d'autosurveillance** des 2 stations :

- UDEP d'Héricourt : 0%
- UDEP de Bussurel : 100%

#### C° - Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel

Cela concerne uniquement les stations de plus de 2 000 EH :

- UDEP d'Héricourt : 80 % (note 2021 : 92%).

Cet indicateur correspond au nombre de bilans conformes.

#### D° - Taux de boues issues des 2 stations évacuées selon les filières conformes :

- UDEP d'Héricourt : 100%
- UDEP de Bussurel : 100%

*\* UDEP : Usine de Dépollution des Eaux Polluées*

### **5° PROPOSITION D'AMELIORATION DU RESEAU**

---

On connaît le dysfonctionnement du réseau d'assainissement d'Héricourt :

- Présence d'eaux claires parasites
- Taux de collecte eaux usées trop bas

Les propositions d'amélioration du fonctionnement du réseau ne peuvent se faire sans la mise en place **d'un diagnostic permanent**, rendu obligatoire par l'arrêté du 21 juillet 2015 complété par l'arrêté de juillet 2020 (au préalable l'obligation était de faire un diagnostic tous les 10 ans).

**Le Maire** ajoute : depuis 1983 tous nos réseaux sont séparés, simplement ils sont collectés en unitaires. C'est-à-dire que les réseaux séparés reviennent en unitaires à la station.

#### A° - Pour HERICOURT

Dans le cadre de ce diagnostic et afin de répondre aux exigences d'assainissement qui sont :

- la réduction des eaux claires parasites
- l'amélioration du taux de collecte
- la performance énergétique de la station

Il a été procédé à l'installation de **sondes transmetteuses de débit** aux points critiques des 12 bassins versants délimités sur le territoire d'Héricourt.

Les données fournies seront ensuite analysées et permettront d'entreprendre des travaux d'amélioration du réseau.

► Installation, coût et lieux des sondes :

- Sorties des villages de Trémoins, Verlans, Byans et Tavey
- A Héricourt : rue de l'Espérance, avenue L. Jouhaux, avenue L. Blum, rue Paul Vinot, rue des Aulnes, rue des Jardins, rue Marcel Paul, rue Pasteur.

Fourniture et mise en place de 16 cellules ultra son LT-US avec transmetteur Date Loger-LT-US et carte SIM.

Seront également équipées :

- Chevret, Couthenans (bassin 5)
- Déversoir d'orage rue du Chanois et rue Marcel Paul
- Poste de refoulement des Cités Noblot

**Coût total pour 16 unités : 41 646.60€ TTC**

B° - Station de pompage des eaux pluviales rue Marcel Bardot

S'agissant des eaux pluviales en provenance de la rue Marcel Bardot, notamment le ruisseau de la rue des Fleurs, et pour limiter les entrées d'eaux pluviales vers le réseau et la STEP, une étude diagnostic a été réalisée par IRH.

Celle-ci proposait la création d'une station de refoulement des eaux pluviales avec évacuation vers la Lizaine. Cette étude est à présent combinée avec l'aménagement de la place du marché et la création d'une noue jusqu'à la Lizaine (en cours d'étude).

**Le Maire** ajoute : nous allons créer un puits de fraîcheur d'un hectare en centre ville destiné à recueillir toutes ces eaux qui iraient s'écouler, nous attendons la confirmation des études, gravitairement sans pompe (économies d'énergie), sans dépôt des installations. En fait, on rétablit le ruisseau qui existait au XIXe siècle qui s'est comblé ou couvert au niveau du lotissement des poètes là où habitent certains d'entre vous. Il y avait un ruisseau qui courait de l'emplacement du Leclerc jusqu'au niveau de la rue du 47<sup>ème</sup> RA. Nous aurons donc un immense îlot de fraîcheur en centre ville. Preuve que nous sommes exemplaires et que franchement nous faisons du bon travail.

**Montant des honoraires de l'étude : 11 286€ TTC**

C° - Station d'épuration de Bussurel

- Afin d'effectuer l'étude de dimensionnement de la station, il convient tout d'abord de mettre en œuvre un Schéma Directeur d'assainissement collectif des eaux usées. Il concernera l'agglomération d'assainissement liée à cette station à savoir, Bussurel et Vyans le Val.
- Ce Schéma définira un programme pluriannuel hiérarchisé d'actions destinées à améliorer :
  - La connaissance
  - La gestion
  - Le fonctionnement du système (= réseaux + Station) d'assainissement collectif des eaux usées.

A° - Avenue de St Valbert (mise en séparatif du réseau par STPI)

- Réseau d'eaux usées : (solde de la 2<sup>e</sup> tranche)
  - 380 ml de polypropylène diamètre 200 mm
  - Reprise de 35 branchements

► Solde payé en 2022 : 25 471€ HT

B° - Parvis de la Tour du Château et rue de l'Eglise (amorce rue des Arts mise en séparatif)

ETS MONNIER

- Réseau d'eaux usées (solde des travaux)
  - 210 ml de PVC diamètre 200 mm
  - 98 ml PVC diamètre 160 mm

► Solde payé en 2022 : 5 354€ HT

C° - Belfort/Léon Jouhaux Travaux préparatoires (essentiellement ITV)

ITV : Inspection Télévisée vidéo

► Coût total : 11 883€ HT

**7° PREVISIONS TRAVAUX 2023**

---

Rue des Lilas 21 075 €HT Entreprise Justin

Pose de 100 ml PVC Ø 315

Pose 30 ml PVC Ø 200

Reprise de 5 branchements particuliers et 6 grilles avaloirs

Rue des Arts 35 000 €HT Environ Ent Monnier

Pose de 65 ml PVC Ø 200 mm

Pose 100 ml PVC Ø 160

Reprise de 12 branchements.

Rue des Pologne

Eaux pluviales Ent. Courtot 79 700 € HT

Pose de 65 ml PVC Ø 400 mm

19 branchements EP

FG de Belfort et Avenue Léon Jouhaux

EU : 256 000 €HT Stés Eurovia et Climent

Pose de 630 ml PVC Ø 200 mm

Reprise de 34 branchements EU

Pluvial : 117 500 € HT Stés Eurovia et Climent

Reprise de 800 ml de PVC

60 ml PVC Ø 351 mm

Reprise de 29 branchements EP

**Gilles LAZAR** : nous vous remercions d'avoir été très complet sur ce dossier. J'ai retenu deux choses dans ce rapport : les eaux parasites qui constituent le gros dossier de l'assainissement et l'impérieuse nécessité de revoir l'assainissement à Bussurel. La station de Bussurel est évoquée depuis un certain nombre d'années. Est qu'on va y aller ou pas ? Quant aux eaux parasites elles diminuent le rendement de la station.

**Fernand BURKHALTER** : nous y travaillons sérieusement. Nous préparons à la remise en état de la station de Bussurel avec le schéma directeur collectif d'assainissement des eaux usées. Quant à la rénovation de la station d'épuration proprement dite, cela figurera dans les discussions lors du transfert du service public d'assainissement à la Communauté de Communes en 2026.

Nous avons dû amortir les emprunts financiers de la station d'épuration d'Héricourt qui étaient des emprunts structurés. Nous en sommes sortis, mais ce n'était pas sans danger. On l'a fait de façon concertée et réfléchi et nous avons plutôt gagné de l'argent : j'évalue à 1 million d'euros le gain. Nous avons été beaucoup critiqués par la Cour des Comptes pour ces emprunts structurés et après nous avons été félicités en nous disant « vous avez eu raison d'avoir souscrit ces emprunts structurés ». Quand la Cour des Comptes nous dit ça, on se dit qu'on a pris les risques qu'il fallait au bon moment. Toutefois, il reste une queue d'emprunt structuré dont nous ne sommes pas encore sortis. C'est un investissement qui a lourdement pesé. Les travaux de la station d'Héricourt datent de 2008, une station pouvant durer une cinquantaine d'années, celle de Bussurel n'a pas encore 50 ans.

**Gilles LAZAR** : la station de Bussurel connaît de réels problèmes, c'est dans votre rapport. Vous parlez de 2026, je ne sais pas si les habitants de Bussurel vont apprécier. En plus cela a été voté dans le budget, du moins les études.

**Le Maire** : non je n'ai jamais dit qu'on la ferait avant 2026. D'ailleurs on a adapté la temporalité du contrat de Véolia, je crois l'avoir dit, à cet aspect des choses. Parce que cela impliquera des investissements, qui dans le cadre actuel sont supportés par la Collectivité et il faudra revoir le prix nécessairement. Aussi, peut-être qu'en 2026 après 15 ans sans augmentation je le confirme, on verra en fonction du coût des travaux et du montant des subventions. D'ici là, la compétence assainissement sera peut-être transférée à la Communauté de Communes tout en maintenant la délégation à Véolia, on verra mais j'y tiens beaucoup. Car il faut de la technicité. Je réponds plus globalement aux politiques qui s'insurgent contre les délégations de services publics à Véolia. C'est une très belle entreprise, qui a créé beaucoup d'emplois en France et qui a des technicités que peu de communes peuvent avoir.

L'Europe aurait dû s'inspirer de ce modèle. Je le dis chaque année, il faut s'appuyer sur les bonnes sociétés qui rayonnent à l'international, pour créer de l'emploi en France. Sinon vous importez les batteries de Chine ou d'ailleurs et c'est ce qui se passe actuellement. Véolia nous permet d'évacuer les technologies étrangères pour avoir notre propre technologie dans le domaine de l'eau, nos propres ingénieurs et de ne pas dépendre de l'étranger comme c'est trop souvent le cas de l'industrie en France. Tout comme EDF d'ailleurs qui gère les centrales nucléaires dans une délégation de service public de l'Etat. C'est un modèle qui a beaucoup d'avenir et qui doit prévaloir dans notre pays. Parfois il faut s'appuyer sur des sociétés publiques et parfois des sociétés privées. L'Europe a raté le coche.

Il faut une nouvelle conception de l'Europe, qui s'appuie sur des services délégués, qu'ils soient publics ou privés pour donner à nos pays les emplois dont ils ont besoin. J'ai donné vendredi dernier une conférence de presse : 8 000 emplois industriels ont disparu dans le territoire du Pôle Métropolitain au cours des 10 dernières années. Ces emplois industriels si on avait eu des sociétés comme Véolia ou EDF pour les maintenir, nous n'aurions pas aujourd'hui cette crise de l'emploi. Les chinois protègent leurs marchés alors que l'Europe ne le fait pas. On protège ses marchés en confiant des délégations de services publics à des entreprises publiques ou privées.

**Sylvie DAVAL** : vous devriez reprendre le reportage sur Véolia qui est passé sur ARTE.

**Le Maire** : je l'ai regardé Madame. Analysez mes propos et reportez-vous y. Franchement c'est un propos important.

**Gilles LAZAR** : nous n'analysons pas vos propos M. BURKHALTER.

**Le Maire** : vous avez tort de ne pas les analyser car c'est une vision à long terme que je propose. Véolia ne délègue pas ses emplois à l'étranger, M. MINAUX peut le confirmer. Beaucoup de sociétés délèguent des services à l'étranger, mais ce n'est pas le cas de Véolia.

**M. MINAUX** : c'est vrai que nous avons un service client qui est 100% français, c'est-à-dire que lorsqu'un héricourtois appelle ou fait un courriel, c'est quelqu'un qui se trouve sur le territoire français qui lui répond. C'est important à dire, car malgré tout il y a des coûts derrière cette volonté, mais cela fait partie de la qualité de service que nous souhaitons offrir.

**Sylvie DAVAL** : juste une dernière question. Véolia a fait une liste de propositions d'améliorations : je souhaite savoir si la Ville d'Héricourt va les prendre en compte. Il y a quand même pas mal de pages et un tableau.

**Le Maire** : nous suivons les préconisations dans la mesure de nos moyens financiers.

**Sylvie DAVAL** : lorsque je vous écoute, je ne retrouve pas toutes les préconisations de Véolia. Pourtant cela veut dire que pas mal de choses restent encore à faire à Héricourt.

Le rapport recueille 6 voix contre de la Liste Héricourt en Commun.

Le Maire remercie M. MINAUX pour sa présence.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°5 : SERVICE PUBLIC LOCAL DELEGUE DE LA CHAUFFERIE BOIS : RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION 2022**

**Présentation : Danielle BOURGON- Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable**

**Danielle BOURGON** fait un rapide résumé du rapport du délégataire du contrat d'affermage du réseau de chaleur quartier Maunoury pour l'année 2022, les documents ayant été transmis aux Elus au préalable.

**Marianne ECOFFET** : lors de la réunion de la commission des services publics délégués, le délégataire a précisé qu'il n'y avait pas de provision pour l'entretien et les gros travaux, sachant que la durée du réseau est de 25 à 30 ans. Je voudrais savoir quelle est notre capacité à anticiper sur ce renouvellement du réseau.

**Gilles LAZAR** : nous voterons ce rapport. Simplement, il y a eu des dysfonctionnements au début de la délégation. Donc, j'encourage à ce que la prochaine chaufferie qui devrait s'implanter aux Chenevières ne porte pas en elle les dysfonctionnements qu'on a connu avec celle du quartier Maunoury. Je pense qu'effectivement la chaufferie bois est une solution pour diminuer les gaz à effet de serre, évidemment nous voterons ce rapport. Néanmoins, la question de ma collègue Marianne est tout à fait pertinente.

**Marianne ECOFFET** : d'ailleurs le délégataire nous a indiqué qu'il y avait des fuites qui n'étaient pas localisables car le débit était trop faible mais que toutefois cela fragilise le réseau.

**Fernand BURKHALTER** : les réseaux ne sont pas éternels, je ne vous l'apprends pas. En principe il y a une provision de gros entretien, on vérifiera dans le contrat. Après nous en sommes à la seizième année, nous ne sommes pas arrivés à 25 ans. On verra.

Déjà, nous avons supprimé une redevance, au bénéfice des usagers, une redevance qui induisait une recette de 50 000€ qui était destinée à ça. On a peut-être eu tort car elle n'était pas facturée. C'était les organismes HLM qui la payaient sans la refacturer aux locataires. En croyant faire un cadeau aux usagers, nous nous sommes pénalisés nous-mêmes. Parce que la clarté des tarifs n'est pas toujours évidente, j'ai d'ailleurs mis 10 ans à peu près pour comprendre la réalité des chiffres que personne ne voulait ou ne pouvait me communiquer. Parce que c'est globalisé dans les charges des organismes d'habitat social et que ce n'est pas toujours individualisé. Enfin, nous avons eu les chiffres et le chauffage est plutôt moins cher que dans un système traditionnel, c'est pourquoi nous continuons avec ce type de chauffage et ce depuis 2005, nous sommes donc presque des précurseurs.

Nous avons un projet de chaufferie bois aux Chenevières, qui concerne l'équivalent de 700 logements. Ce projet ne figurait pas dans mon programme municipal, et c'est une proposition de la majorité municipale et pas de l'Opposition. Parce que nous sommes attentifs à la facture de l'utilisateur, nous pensons réduire la facture des usagers privés et usagers publics avec une chaufferie bois. Là nous sommes vraiment dans l'anticipation. Ce sera la deuxième chaufferie bois de Haute-Saône après Vesoul en termes de capacité. Nous devrions démarrer les travaux mi 2025.

Le SIED manage également un projet de chaufferie bois, à la demande du SIVU de Coisevaux et du périscolaire et de la commune de Coisevaux. Le projet est évalué à 600 000€ je crois. La chaufferie

d'Héricourt est quant à elle, évaluée 6 millions d'euros environ. Mais c'est peanuts par rapport aux investissements réalisés sur cette ville.

J'ai dénombré 30 millions d'investissements privés sur la ville, rien que cette année. C'est dire que la ville bouge et les habitants le remarquent. Quatre lotissements lancés, 100 pavillons : c'est déjà 20 millions de travaux, plus l'aménagement du lotissement c'est 5 millions, le Super U c'est 5 millions d'euros. Nous sommes déjà à 30 millions d'euros. J'ajouterai 2 millions d'euros d'Habitat 70, cela fait 32 millions d'euros. 1 million d'euro sur les Chenevières, cela fait 33 millions d'euros, les travaux à la SEGPA... en tout plus de 35 millions d'euros sans compter les investissements de la Ville et la CCPH. Vous pouvez voir les chantiers et le dynamisme de cette Collectivité.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°6 : FOURRIERE AUTOMOBILE : RELANCE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Présentation : Christophe GODARD – Conseiller Municipal délégué à la Commission de Sécurité  
et à la tranquillité publique

En l'absence de Christophe GODARD, Danielle BOURGON présente le rapport.

Le contrat de délégation du service public de fourrière automobile signé en Février 2019 avec la SARL LUCCHINA de TREVENANS (90) arrive à son terme le 28 Février 2024. Au 31 Décembre 2022, 111 véhicules ont fait l'objet d'une mise en fourrière.

Pour assurer la continuité du service, il convient de relancer la procédure afin d'aboutir à la conclusion d'une nouvelle délégation que je vous propose de fixer à 5 années.

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de délégation dont les modalités principales sont décrites ci-dessous, et autoriser le Maire à lancer la procédure.

### Modalités principales du contrat :

- Respect par le prestataire des dispositions du **Décret 96-476 du 23/05/1996** relatif à l'immobilisation, à la mise en fourrière et à la destruction des véhicules terrestres.
- Détention d'un agrément préfectoral
- Engagement du prestataire à enlever à la demande du Commissariat de Police agissant pour le compte de la Ville d'Héricourt, les véhicules que celle-ci aura désignés, quel que soit leur état et le lieu où ils se trouvent : voie publique ou lieu privé sur demande du propriétaire
- Respect de délais d'enlèvement
- Tenue d'un tableau de bord retraçant les entrées et sorties de véhicules à produire chaque année à l'autorité délégante
- Réalisation et financement des investissements par le délégataire
- Exploitation du service aux risques et périls du délégataire qui se rémunère directement auprès des propriétaires des véhicules. A défaut de paiement par le propriétaire dans un délai de 2 mois suivant la date d'enlèvement, la Ville d'Héricourt prend à sa charge les frais de mise en fourrière.
- Tarification du service plafonnée aux maximas fixés par arrêté ministériel, avec tarifs réduits pour la Ville d'Héricourt dans les cas où elle devra prendre en charge les frais de mise en fourrière

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 11 Septembre dernier a émis un avis favorable sur le principe de délégation.

A l'issue de la procédure, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le choix du délégataire au vu d'un rapport présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions, les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat.

**Marianne ECOFFET** : on devait rencontrer le délégataire le 11 septembre 2023, il ne s'est pas présenté. Je n'ai pas souvenir que vous ayez posé la question quant au principe de délégation. Que vous posiez la question ce soir, je comprends, mais je demande à ce que la phrase indiquant que la commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable, soit retirée.

**Le Maire** : vous avez raison, le délégataire n'est pas venu présenter son bilan. Mais ce n'est pas l'affaire du siècle, les sommes en cause ne sont pas si importantes. Il a dû avoir un empêchement. On a dit qu'on représenterait le bilan au moment où nous présenterons le rapport sur les ordures ménagères.

**Marianne ECOFFET** : la commission n'a pas donné d'avis quant à la reconduction du principe de délégation de service public.

**Le Maire** : vous n'étiez peut-être plus là, mais elle a donné un avis.

**Marianne ECOFFET** : si M. le Maire, j'étais présente. Comme le délégataire n'était pas présent, vous avez tout de suite demandé à passer au point suivant.

**Fernand BURKHALTER** : ce n'est pas très grave. Il s'agit de renouveler le service local délégué de la fourrière automobile.

**Gilles LAZAR** : comme il n'y a pas eu de débat durant la commission, nous ne participerons pas au vote.

**Le Maire** : nous faisons en sorte que les voitures ne traînent pas en ville, et nous avons beaucoup de félicitations. Autrefois cela traînait, elles n'étaient pas évacuées. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.

**Gilles LAZAR** : votre gestion M. BURKHALTER, est déplorable. Vous n'êtes pas capable de mettre en débat un rapport de cette nature.

**Le Maire** : c'est la parole de Mme ECOFFET contre la mienne. Je dis que cette question a été soumise en commission peut-être n'a-t-elle pas entendu ?

**Marianne ECOFFET** : vous ne m'avez pas demandé mon avis, j'en suis sûre.

**Le Maire** : peut-être avez-vous oublié de vous prononcer ?

**Marianne ECOFFET** : si vous ne m'avez pas demandé mon avis, comment voulez-vous que je vous le donne ?

**Le Maire** : de toute façon, même si votre avis avait été négatif, cela ne l'aurait rien changé. Vous êtes pusillanime et vous avez une attitude assez déplorable au sein du Conseil Municipal. Vous cherchez la petite bête, votre attitude est déplorable. Ce n'est pas cela l'exercice démocratique des fonctions d'un conseiller municipal d'opposition. Ce sont plutôt de soumettre des propositions, des adjonctions. Franchement, ce n'est pas le rapport du siècle. Je le mets aux voix, si vous votez contre peu importe.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, les Elus de liste Héricourt en Commun ne prend pas part au vote.

**RAPPORT N°7 : REQUALIFICATION URBAINE FG DE BELFORT/AV LEON JOUHAIUX :  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

**Présentation : Fernand BURKHALTER – Maire**

Dans le cadre de sa politique « Reprofilage des routes départementales après pose de bordures de trottoirs », le Conseil Départemental de Haute-Saône finance les interventions sur chaussée à hauteur de 40 %.

L'opération « Requalification urbaine Faubourg de Belfort / Avenue Léon Jouhaux » s'inscrivant dans ce schéma, il convient d'établir une convention afin de définir le rôle et les charges respectifs du Département et de la Commune.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont estimés à 177 944 €HT avec une participation communale évaluée à 56 488 €HT. Le détail est présenté dans la convention annexée.

Cette somme sera versée par la Ville en fin de travaux en fonction du décompte général. Les prestations supplémentaires répondant à la demande de la Commune seront actées par avenant.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver la répartition de la maîtrise d'ouvrage et le montant par partenaire définis dans la convention
- M'autoriser à la signature de la convention à intervenir et de tous les documents nécessaires à sa bonne exécution

Le vote recueille l'unanimité.

**Le Maire :** je m'étonne qu'il n'y ait pas de questions sur ce dossier beaucoup plus important. Les commerçants m'ont interpellé sur ces travaux. Cela les perturbe grandement. Cette situation m'invite à réfléchir à la programmation des travaux ultérieurs. Il serait dans la logique de continuer avec la deuxième tranche, d'ailleurs nous avons eu les notifications de subventions. Franchement je m'interroge. Je pense qu'il faut faire une pause d'une année et laisser les choses revenir en place. J'aurais préféré des questions sur ce rapport plutôt que sur la fourrière automobile.

**Marianne ECOFFET :** la question de savoir si vous aviez anticipé tous ces désagréments vous a été posée en Conseil Municipal.

**Le Maire :** je ne m'en souviens pas.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°8 : DEMANDES DE SUBVENTIONS REFECTION DE LA TOITURE DU MUSEE MINAL

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Dans un objectif de mise en valeur et de conservation du patrimoine et en complément de la rénovation des zingeries du Musée Minal, il est projeté le remplacement de la couverture existante sur la partie centrale (225 m<sup>2</sup>) et sur les deux rotondes (70m<sup>2</sup>), tout en conservant le même aspect esthétique.

L'ensemble de la toiture sera par ailleurs isolé par une laine de verre (ép. 160 mm), permettant une diminution de la consommation énergétique du bâtiment.

Ce programme s'inscrivant dans le cadre des travaux d'investissement soutenus par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, un dossier de demande de subvention basé sur le plan de financement ci-dessous sera établi :

<b>DEPENSES €HT</b>	<b>83 000.00</b>
Travaux	80 000.00
Imprévus	3 000.00
<b>RECETTES</b>	<b>83 000.00</b>
ETAT – DETR (40%)	33 200.00
Autofinancement (60%)	49 800.00

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement ci-dessus

- Autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des opérations

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°9 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE – ETUDE DE FAISABILITE PHOTOVOLTAIQUE

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mai dernier, le projet de réhabilitation de l'ancien site Packmat vous a été présenté. La première étape concerne l'aménagement de la gare routière dont l'un des objectifs est de concentrer en un même site le flux de véhicules dédiés aux transports scolaires.

Cet équipement sera doté d'un ensemble d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïque. Une étude, menée par le cabinet spécialisé PLANAIR, va être initiée afin d'identifier le potentiel de cette installation en termes d'autoconsommation collective, déployable sur un rayon d'1 kilomètre. Une première approche a permis de recenser 26 bâtiments communaux potentiellement consommateurs pour une puissance globale d'environ 700 Kva.

Cet aspect du projet s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable visant à produire localement à base d'énergie renouvelable afin de diminuer la dépendance énergétique.

La Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME étant susceptibles d'apporter un soutien financier dans le cadre de leur politique « Aide aux études – Solaire Photovoltaïque », il est proposé le plan de financement ci-dessous.

<b>DEPENSES €HT</b>	<b>12 000.00</b>
Etudes	12 000.00
<b>RECETTES</b>	<b>12 000.00</b>
Région/ADEME (50%)	6 000.00
Autofinancement (50%)	6 000.00

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des opérations

**Gilles LAZAR** : nous saluons ce rapport et nous le voterons. Nous avons deux questions : lorsque vous évoquez les 26 bâtiments communaux, ce sont les bâtiments communaux qui pourront recevoir l'énergie produite par les panneaux ?

**Le Maire** : oui c'est ça.

**Gilles LAZAR** : nous avons bien compris. Donc j'en viens à la question suivante : ne pouvons-nous pas étendre l'étude à d'autres bâtiments municipaux ? Est-ce que le SIED est compétent en la matière et est-ce qu'il a été sollicité ?

**Fernand BURKHALTER** : pour l'instant nous en sommes à l'étude de faisabilité. C'est vrai qu'elle aurait pu être mandatée par le SIED 70, mais nous avons géré la question en direct parce que le SIED est bien pour tout ce qui est communes rurales, mais les communes urbaines ont l'ingénierie nécessaire.

**Gilles LAZAR** : la Ville d'Héricourt est bien adhérente ?

**Le Maire** : oui nous sommes adhérents, mais le SIED n'intervient pas toujours pour les communes urbaines. C'est trop compliqué pour eux. Il faut bien un peu d'ingénierie publique directe, d'ailleurs nous avons recruté un technicien sur ces questions.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°10 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE POUR LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La loi dite 3DS du 21/02/2022 et son décret d'application publié au JO du 07/12/2022, prévoient que chaque élu local devra être en mesure à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'Elu local, inscrite depuis 2015 à l'article L.111.1.1. du CGCT.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés par exemple aux situations de conflits d'intérêts (marchés publics, achats de la Collectivité, recrutement ...), dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le référent déontologue n'est pas responsable des actions de l'Elu, ce dernier décidant en son âme et conscience de respecter ou non les conseils fournis.

Le Centre de Gestion de Haute-Saône propose de mettre au service des collectivités locales, une équipe de référents déontologues, experts et polyvalents pour exercer la mission d'assistance et de conseil auprès des Elus, ceci afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Cette nouvelle prestation est soumise à des conditions financières.

La Collectivité doit s'engager à verser une contribution, à savoir :

- 97€ par saisine lorsque les missions du référent déontologue ont été réalisées par un référent unique
- 257€ par saisine traitée lorsque la saisine nécessite l'examen par le collège des référents déontologues

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable quant à un partenariat avec le Centre de Gestion de Haute-Saône dans le cadre de la désignation obligatoire d'un référent déontologue pour les Elus du Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt
- autoriser M. le Maire à signer une convention financière avec le CDG70 pour une durée de 6 ans, aux conditions précitées.

**Le Maire** ajoute : je n'y crois pas beaucoup, nous sommes des Elus compétents et rigoureux. Il m'avait semblé que le Centre de Gestion n'avait pas le droit de le faire mais le directeur des services m'a confirmé que nous aurons à faire directement à un avocat. J'aurais donc pu m'adresser directement à un avocat si un problème survenait. En général, en cas de litige je m'adresse directement à un avocat en qui j'ai confiance. Par contre, le centre de gestion va me désigner un avocat que je ne connais pas. Je ne partage pas du tout ce rapport, cependant la loi le prévoit et c'est obligatoire. Je pense que cela confirme l'idée que tous les Elus seraient pourris, ce qui n'est pas le cas. Je pense qu'ils sont attentifs à leur comportement. Les Elus peuvent avoir des comportements déviants depuis un siècle et la loi corrige seulement en 2022, il est temps !

**Gilles LAZAR** : nous ne sommes pas loin de partager ce que vous dites. La définition de la déontologie, on ne la connaît pas trop. A mon avis, elle équivaut à la déontologie des citoyens lambda, et on peut imaginer que dans la tête des citoyens ça vise un petit peu les Elus. Or aujourd'hui, les Elus sont déjà visés y compris physiquement. Par ailleurs, qui va pouvoir saisir ce référent déontologie, est-ce que c'est n'importe quel citoyen, un Elu ? On ne sait pas. Je pense que tout le monde doit s'améliorer, mais attention de ne pas mettre en pâture les Elus.

**Fernand BURKHALTER** : tout Elu peut s'interroger sur la déontologie et cela concerne notamment l'emploi qui est peut-être le sujet le plus délicat. Parce que lorsqu'on recrute une personne, on peut s'interroger et cela a été le cas dans le passé, ce n'est plus le cas, quand on prend un cousin, une cousine...mais c'est compliqué, car à compétences, qualifications égales, cela voudrait dire que des parents d'Elus ne peuvent pas exercer. Qui va interpréter ça ? Tout cela est à manier avec prudence. Des parlementaires ont employé leurs épouses, il y en a eu un seul qui a été sanctionné c'est François FILLON. Pourtant ils étaient 200 dans le même cas et il n'y en a qu'un qui a été sanctionné. Donc attention, prudence. Le jeu politique je m'en méfie et je n'ai pas partagé, à l'époque, cette chasse politique évidente.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°11 : ASSAINISSEMENT – CONTROLE DES BRANCHEMENTS PRIVES AU RESEAU EAUX USEES**

**Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire**

L'article L.2224-8 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement. Cette compétence prévoit au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

L'article L.1331-1 du code de la santé publique impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau.

L'article L1331-1 du code de la santé publique dispose que "les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L.1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires." La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

### Contrôle de l'assainissement collectif dans le cadre d'une vente :

De plus, l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation modifié par la LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 94 (V) relatif aux diagnostics en cas de vente immobilière, prévoit le contrôle pour l'assainissement non collectif. Il devrait logiquement être étendu aux assainissements collectifs.

Actuellement, ce contrôle est à la discrétion du vendeur mais nous sommes sollicités presque systématiquement par les Notaires alors que cette vérification permet de s'assurer de la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public, et de sécuriser la vente pour l'acquéreur. Elle s'intègre bien évidemment également dans le programme de mise en séparatif des réseaux que nous conduisons depuis plusieurs années maintenant tandis que trop d'eaux claires parasites continuent d'arriver à notre station.

C'est pourquoi, il vous est proposé de rendre obligatoire ce contrôle de l'assainissement collectif en cas de transaction immobilière de tout type sur notre commune étant entendu que l'exploitation de notre service est déléguée à Veolia Eau.

### Contrôle de l'assainissement collectif et non collectif dans le cadre d'une construction neuve :

Par ailleurs, dans le cadre d'une construction neuve, et suivant la même logique, il est proposé de rendre obligatoire, de la même manière, le contrôle du raccordement de l'assainissement individuel ou collectif aux réseaux. Ce contrôle de conformité devra être réalisé aux frais du propriétaire immédiatement à la fin des travaux et transmis à la Mairie et à Veolia en charge de l'exploitation des réseaux.

Ainsi, toute construction neuve devra être réalisée conformément aux normes.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rendre obligatoire ces contrôles et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour rendre effective cette décision.

Marianne ECOFFET quitte la salle et remet un pouvoir donné à M. BELAOUNI.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°12 : CONVENTION DE PASSAGE SUR LA PARCELLE 108B0 0806 GRANDE RUE A BUSSUREL POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE AVEC ENEDIS**

**Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux**

La commune est sollicitée par ENEDIS en vue de signer une convention de passage pour un branchement électrique sur la parcelle 108B0 0806 dont elle est propriétaire.

Cette convention autorise ENEDIS à établir à demeure un coffret de branchement ainsi qu'un branchement aérien et souterrain sur la propriété sise 53 ter Grande Rue à Bussurel.

Ce branchement desservira les parcelles cadastrées 108B0 1460-1462-1412 sur lesquelles un permis de construire pour une maison individuelle a été délivré en date du 04/07/2023.

La convention est accordée gratuitement toutefois, la commune se réserve le droit de demander à ENEDIS, le déplacement ou la modification des ouvrages si elle doit entreprendre des travaux incompatibles avec le maintien dudit ouvrage sur sa propriété.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°13 : SUBVENTION FC SOCHAUX MONTBELIARD**

**Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire**

**Le Maire** : comme chacun le sait, le FCSM a été dans l'actualité tout l'été pour ses difficultés financières et son maintien en Ligue 2.

Je me suis accroché à une réunion à laquelle j'étais le seul Elu présent avec Damien MESLOT. Les services étaient représentés, notamment la Région, la Ville de Montbéliard, le Département du Doubs. Des engagements ont été pris. Romain PEUGEOT n'était pas présent physiquement mais en vidéo et a présenté son projet. Montbéliard, Belfort et Héricourt se sont engagés sur une aide financière. A l'époque j'avais engagé la Ville et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, après avoir saisi mes adjoints et mes vice-présidents, pour un apport de 100 000€, 50 000€ pour chaque collectivité.

Quelles que soient les choses qui ont pu être dites à l'égard de Romain PEUGEOT sur son financement et autres, moi j'avais envie de lui faire confiance. Sa famille a joué un grand rôle dans notre région, même s'il n'avait pas l'investiture de sa famille. Il agissait en free-lance. Je me suis engagé à ce moment-là, avec la conviction d'un maintien en Ligue 2.

Cela ne s'est pas fait. Deuxième étape, fin août les Sociochaux se sont constitués pour appuyer une solution autour du passage en National 1, avec l'ancienne direction dont MM PLESSIS et WANTIER. Ce dernier m'a appelé pour me demander si j'allais participer à ce tour de table. Je lui ai répondu que le 20 ou le 22 août je ne pouvais pas prendre de décision et je lui ai dit que je proposerai une décision financière à mon conseil municipal et au conseil communautaire, mais pas dans les proportions initiales. Il a bien compris et m'en a remercié.

Les supporters ont maintenant récolté 800 000€ ; Montbéliard s'est engagé dans la SAS. Il est prévu de verser 15 000€ au titre de la Ville d'Héricourt, mais nous reviendrons pour préciser sous quelle forme.

Une société coopérative d'intérêt collectif serait créée dont nous serions actionnaires.

Donc, je vous demande de bien vouloir me donner mandat pour, si cette société se constitue, contractualiser avec SCIC. Si le projet aboutit, je reviendrai vers vous. Probablement que nous connaissons les modalités d'ici

un délai d'un mois. Cette SCIC serait constituée par les collectivités, c'est une forme inédite en France, et pour cette raison j'attends les statuts. Je vous demande de me donner mandat pour négocier une éventuelle adhésion à la SCIC le moment venu, si les conditions me paraissent dignes de foi. Je consulterai l'Opposition et la Majorité.

**Gilles LAZAR** : il existe déjà en France des SCIC, ce n'est pas nouveau. Effectivement, cet été a été un peu long et éprouvant vis-à-vis de ce dossier. Marianne ECOFFET qui vient de partir voir le match, fait partie des sociochaux. Il y a eu de nombreuses fluctuations, vous avez évoqué Romain PEUGEOT qui s'est positionné sur une formule privée. Ce qui est notable, c'est cette mobilisation populaire qui a été énorme. Il y a eu une manifestation qui a rassemblé beaucoup de monde. Les collectivités se sont aussi positionnées.

Vous aviez avancé le chiffre de 100 000€. Nous n'avions pas été consultés, mais nous nous sommes quand même exprimés là-dessus. Il y a beaucoup de besoins à Héricourt, y compris au niveau du sport, y compris au niveau de la culture, y compris au niveau du périscolaire, des restos du cœur etc. La somme de 50 000€ nous semblait très élevée pour la Ville d'Héricourt et pour la CCPH.

Je vois que vous avez réduit la voilure, nous sommes tout à fait d'accord avec la nouvelle somme. Cela nous apparaît cohérent.

Une nouvelle étape s'ouvre pour le club, mais aussi pour le football en général. Je pense qu'à travers cette SCIC, un signal est donné disant qu'il y a aussi le foot populaire sur nos territoires, face au foot buisines, Nous allons voter ce rapport, Je vous informe que Canal+, pourtant tenu par un oligarque qui s'appelle BOLLORE, ne peut pas payer les droits de diffusion de la Ligue 1 pour 2024/2025. C'est dire que les enchères montent à un niveau irraisonnable.

Si on peut donner un coup de pouce à ce genre de structure, et bien on le donne.

**Patrick PAGLIA** : J'adhère à ce que M. le Maire a dit. Si j'ai pu avoir des doutes vis-à-vis de cette subvention, ils sont levés. Si cela peut aider au financement du centre de formation c'est une bonne chose.

**Gilles LAZAR** : le Conseil Régional continuera et accentuera son soutien au centre de formation.

**Le Maire** : il y a eu beaucoup d'hésitations à la Région. Le sens du peuple, moi je l'ai. Spontanément, quelle qu'en soit la hauteur, j'aurais apporté un soutien financier Je pense que les attermolements de la Région ont peut-être contribué au déclin du dossier présenté. Ils ont bien senti qu'il n'y avait pas adéquation. Moi j'étais prêt pour le maintien en Ligue 2, même avec une formule privée et avec tous les bémols qu'on a pu mettre sur le monde du football français. Le monde est tel qu'il est.

La SCIC, d'après ses promoteurs ce n'est pas moi qui parle, c'est une étape transitoire car le club a vocation dès lors où il rejoindrait la Ligue 2, à récupérer un statut normal. La SCIC est donc une étape intermédiaire que je soutiens totalement. Néanmoins, je n'aurais pas regretté les 100 000€ si d'aventure le club avait pu se maintenir en Ligue 2. J'avais consulté mes adjoints, mes vice-présidents à la Communauté de Communes et la plupart étaient d'accord. Je suis très heureux de la solution qui a été adoptée. Il y a un enjeu populaire, l'image de marque de notre région, c'est son club de foot. Pour le citoyen lambda, Sochaux c'est le foot. Après pour autre chose, Belfort et Montbéliard sont plus connues. Quoiqu'on en dise, quoiqu'en pensent certains, le foot est un sport populaire. Même s'il est manigancé par l'argent. Le peuple a parlé et il faut savoir parfois respecter le peuple, c'est ce à quoi j'ai pensé en août lors de ma proposition d'aide financière de 100 000€. Je ne me déjuge pas, parce que le projet a une toute autre dimension, désormais les besoins financiers sont moindres puisque le club est en national 1 et non en Ligue 2. Je suis heureux que le FCSM puisse rester au château Peugeot à Seloncourt et le stade à Sochaux, je ne pense pas qu'il va être transféré à Bourogne.

Le vote est unanime.

**Fernand BURKHALTER** : je suis satisfait de constater que nous sommes rassemblés sur ce dossier, tout comme l'Aire Urbaine. J'ai eu à l'occasion d'un Pôle Métropolitain, un samedi à Montbéliard, de donner la parole à Charles DEMOUGE sur ce dossier et tous les Elus, sans exception, étaient rassemblés. On se gausse des divisions entre Belfort et Montbéliard, la presse s'était fait l'écho du scandale du transfert du FCSM à Bourogne. Franchement, ce n'était pas un sujet. Le sujet c'est le stade lui-même. Charles DEMOUGE a repris la main sur ce dossier, il a réaffirmé les principes, il a confirmé que l'argent public ne

servirait pas à la gestion privée du club et que la SCIC était la bienvenue. Franchement, là les Elus sont rassemblés mais la presse ne l'évoque pas. Aucun article de presse sur ce sujet. Enfin, Belfort, Montbéliard, Delle, Héricourt, toutes ces communes qui ont pris des loges et cela ne fait pas la première page d'un journal ? C'est quand même exceptionnel. Quand il y a la moindre friction, cela occupe des pages et des pages !

Je suis très heureux du dénouement, c'est un beau dénouement pour le FC Sochaux et c'est un beau dénouement pour le peuple. Moi je pense d'abord au peuple quand je prends une décision.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°14 : DENOMINATION DE RUES LOTISSEMENT DE ST VALBLERT

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La société NEXITY va démarrer les travaux du lotissement la Pommeraie 2 et il convient donc de procéder à la dénomination des nouvelles rues.

Il est vous proposé, conformément au plan joint :

- rue Simone VEIL

- rue Joséphine BAKER

Par ailleurs, je vous propose de dénommer ce lotissement « Le Clos de la Presle ».

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Le vote est unanime compte d'une abstention de Mme Sylvie DAVAL – Liste Héricourt en Commun

Le Maire : on peut savoir pour quel motif Mme DAVAL vous vous abstenez ?

Sylvie DAVAL : on fait des lotissements, des lotissements, et quand on voit comment c'est, c'est vraiment moche.

Le Maire : c'est plus beau que celui des poètes, je peux vous le dire.

Sylvie DAVAL : je parle d'aménagements paysagers qui doivent être prévus. Je pense que lorsque les personnes présentent leur permis de construire, il y a la maison et rien autour.

Le Maire : on peut toujours faire mieux, mais à quel prix Madame ? Il faut quand même réserver une certaine accession populaire. S'il n'y a plus que les riches qui peuvent construire...

Sylvie DAVAL : vous avez vu les maisons de ce lotissement ? Vous trouvez que ce sont de petites maisons qui sont là-haut ?

Le Maire : elles ne sont pas trop mal je trouve.

Sylvie DAVAL : si on les prend individuellement, mais vu d'ensemble c'est moche.

Le Maire : c'est votre jugement. En tout cas cela représente un investissement de 30 millions d'euros dans notre commune, qui dit mieux ? Le bâtiment est en crise, vous pouvez dire ce que vous voulez, cela crée des emplois. On nous observe de très loin et on viendra constater le résultat. Il y a des haies naturelles qui sont préservées et c'est une bonne chose. Néanmoins, les haies naturelles peuvent parfois être dangereuses. En effet, des arbres de 30 mètres de hauteur cela peut tomber. Donc entre l'intention environnementale et la réalité, il y a parfois un delta. On verra. Il n'y a pas de haies comme cela dans le lotissement des poètes, Mme DAVAL. J'observe beaucoup de béton dans le lotissement des poètes, alors que là il y a quand même des espaces verts. Ce lotissement est plus beau que ceux des années 1980.

**Sylvie DAVAL** : je vous rappelle que lorsque j'ai acheté ma maison, le lotissement était déjà construit. Toutes les maisons sont sur le même format, alors que quand on voit ce qui se fait dans les nouveaux lotissements...

**Le Maire** : vous connaissez mal l'histoire d'Héricourt, Mme DAVAL. Une association de défense s'était créée à l'époque sur le lotissement des poètes pour dénoncer l'investisseur privé.

**Sylvie DAVAL** : je vous interdis de parler de chez moi, cela commence à bien faire. Vous pointez toujours où j'habite. Vous attaquez le lotissement des poètes alors que le sujet c'est le lotissement de St Valbert.

**Fernand BURKHALTER** : vous cherchez toujours la petite bête. Vous avez ma réponse, on passe au sujet suivant.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°15 : PERSONNEL TERRITORIAL : MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE/CONVENTION AVEC LE CG70**

**Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire**

La loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 et en modifiant les articles L 213-11 à L 213-14 du Code de Justice Administrative (CJA).

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur du Centre de Gestion. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire.

Les recours contentieux formés par les agents publics civils à l'encontre des décisions administratives suivantes sont ainsi précédés d'une médiation préalable obligatoire :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

En application de l'article L. 213-12 du Code de Justice Administrative, « Lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté exclusivement par l'administration qui a pris la décision attaquée. »

Cette prestation est fixée par le CG70 dans les conditions suivantes :

- Forfait Médiation : 300 euros. Les frais de traitement de dossier seront inclus dans le forfait médiation en cas de médiation engagée.
- Une médiation dure en moyenne 5 à 7 heures. Au-delà de 7 heures de médiation, un supplément de 50 euros par heure supplémentaire sera appliqué.

Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera transmise par le Centre de gestion de Haute-Saône ainsi que toutes pièces et documents nécessaires.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°16 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIED 70 POUR 2022**

**Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L5211-39 que le SIED 70 en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, communique aux mairies membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique.

Les Elus ont été destinataires d'une note synthétique établie par le SIED 70, sachant qu'il était possible de télécharger le rapport d'activité 2022 dans son intégralité sur le site du SIED – [www.sied70.fr](http://www.sied70.fr), rubrique missions – rapports d'activités.

Le Maire indique que la Ville d'Héricourt est principalement concernée par la chaufferie de Coisevaux évoquée précédemment, le photovoltaïque il faut voir mais on les consultera le cas échéant, et concernant les aides financières aux communes, parfois ils sont maîtres d'ouvrage, notamment Fg de Belfort où ils sont maître d'ouvrage des enfouissements partiels de lignes.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

## **RAPPORT N°17 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe**

Dans le cadre des travaux sur les réseaux Fg de Belfort Avenue Léon Jouhaux, l'entreprise CLIMENT a demandé une avance.

La constatation et le remboursement de cette avance est une opération d'ordre interne à la section d'investissement (chapitre 041). Il convient de prévoir des crédits pour ce chapitre.

### Service de l'assainissement

Article 2315 – Chapitre 041 – Dépense – 20 000 €

Article 238 – Chapitre 041 – Recette – 20 000 €

### Service de l'eau

Article 2315 – Chapitre 041 – Dépense – 20 000 €

Article 238 – Chapitre 041 – Recette – 20 000 €

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver ces décisions modificatives.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°18 : AIDE A LA RECONSTRUCTION AU MAROC

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Le Maroc a été victime, ce vendredi 8 septembre, d'un violent séisme survenu dans la province d'Al-Haouz, à environ 70 kilomètres de Marrakech. Les dégâts dans les villages de montagne de l'Atlas sont considérables. Les opérations de sauvetages terminées, le pays travaille maintenant à la reconstruction des infrastructures détruites. A titre d'exemple, plus de 500 écoles ont été partiellement ou totalement endommagées par cet événement exceptionnel.

Je vous propose de contribuer à ces travaux en dédiant une enveloppe de 1 000 euros versée à la Fondation de France en solidarité avec le Maroc. Celle-ci sera complétée par la Communauté de Communes, avec un montant identique, sous réserve de leur validation.

Il est demandé à l'Assemblée, de valider le versement de cette subvention de 1 000 euros à la Fondation de France.

**Gilles LAZAR** : il nous semble tout à fait opportun et indispensable d'aider nos amis marocains à reconstruire leur pays. Nous sommes j'imagine, beaucoup à avoir déjà donné au Secours Populaire, Secours Catholique ou ailleurs. Simplement, nous nous interrogeons aussi sur la catastrophe qui a eu lieu en Libye avec plus de 7 000 morts. Je pense que c'est un peuple qui ne doit pas non plus être oublié. Nous encourageons le Conseil Municipal à donner une aide de même nature. On ne peut pas diviser comme ça la misère.

**Le Maire** : on verra. Il y a quand même un litige important avec la Libye. Quelle est la nature du régime dirigeant ? Je reste prudent quant aux aides aux populations sinistrées de Libye, même si le sinistre est important...

**Gilles LAZAR** : les aides passent par des associations, elles ne sont pas versées au gouvernement libyen..

**Fernand BURKHALTER** : je n'ai pas entendu d'appels aux dons de la part des associations, j'ai entendu pour le Maroc par contre.

**Gilles LAZAR** : le Secours Populaire l'a fait.

**Le Maire** : on verra. On attendra le prochain conseil municipal. Je tiens à verser uniquement à la Fondation de France, parce que vous savez qu'il n'y a pas de partenariat avec le gouvernement français, aucune aide n'a été demandée à la France par le Maroc, je le précise quand même. Je l'ai fait parce que le Département de la Haute-Saône a voté une aide de 5 000€. J'ai donc proportionné l'aide de la Ville par rapport à celle du Département. Il y a une association héricourtoise, l'association Convivialité, Solidarité, Entraide qui a organisé une récolte de fonds que la présidente ira apporter directement sur place au Maroc.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°19 : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SECANDE EN VERTU DE LA DELEGATION RECUE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Ce rapport, remis aux Elus au préalable, ne fait pas l'objet d'une lecture en séance et n'a pas donné lieu à des commentaires. Aucun vote requis.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°20 : CREATION D'UN EMPLOI POUR LA MAISON FRANCE SERVICES**

**Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Offrir aux usagers un lieu d'accueil et d'accompagnement leur permettant d'obtenir des renseignements administratifs divers et d'effectuer de multiples démarches administratives.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

Afin de recruter à compter du 15 octobre 2023, 2 agents à temps non complet 25 heures pour assurer le bon fonctionnement de la maison France Service.

- Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière administrative, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs :
  - Adjoint administratif
  - Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique à savoir :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Il devra justifier d'un diplôme de niveau Bac minimum.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°21 : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE CENTRALITES RURALITES REGION (C2R)**

**Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire**

La Ville d'Héricourt a signé, le 6 Juillet 2023, la convention « Petite Ville de Demain » avec les différents partenaires (Préfecture, Banque des Territoires et Action Logement) et s'est engagé dans un vaste programme de revitalisation du centre-ville.

En complément de cette action, la Région s'est engagée dans un programme d'accompagnement de ces projets pour les communes de Bourgogne Franche-Comté. Ce programme, intitulé « Centralités Ruralités Région » (C2R) nécessite la signature d'une convention qui engage :

- La commune à piloter ce projet de revitalisation en associant la Région en plus des partenaires de « Petite Ville de Demain »
- La Région à mobiliser des crédits à hauteur de 500 000 € sur la période de la convention pour accompagner ces projets

Pour la Ville d'Héricourt, il est proposé que la Région soutienne les deux projets majeurs d'aménagement de 2023 et 2024 par une participation de 250 000 € sur chacun. Ces deux projets répondent à l'objectif de dynamisation du centre-ville :

- La réfection du Faubourg de Belfort avec un traitement valorisant et écologique de l'entrée de ville

- La création d'une gare routière et d'un aménagement paysager permettant de recueillir les eaux de pluie et de les évacuer vers la Lizaine

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à signer cette convention « C2R » et tous les documents afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Au titre d'une question diverse, la parole est donnée à M. Ouari BELAOUNI – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun :

**Ouari BELAOUNI** : le 23 mars 2018 et le 16 octobre 2020, nos concitoyens respectivement le colonel Arnaud BELTRAME et le professeur Samuel PATY ont été assassinés par une idéologie fanatique et mortifère. Nos deux concitoyens ont été assassinés par des terroristes islamistes, il faut nommer les choses comme dirait Foucault. Donc nous ne les oublions pas. De nombreuses collectivités ont choisi de donner les noms de ces serviteurs de la République à des édifices publics, voire à des salles dans des collectivités territoriales. C'est le cas de la Ville de Lure, qui a baptisé le grand salon de la ville « Salon Arnaud BELTRAME – Samuel PATY » en date du 2 septembre. Le groupe Héricourt en Commun vous propose de suivre l'exemple du Conseil Municipal de la Ville de Lure.

**Le Maire** : je n'ai pas de leçon à recevoir.

**Ouari BELAOUNI** : vous pouvez le penser mais la courtoisie républicaine fait que j'ai quand même le droit de m'exprimer. Donc on vous propose effectivement, si vous le souhaitez, d'entrevoir également cette possibilité.

**Le Maire** : vous pensez à quel édifice M. BELAOUNI ?

**Ouari BELAOUNI** : moi vous savez, aujourd'hui et vu le comportement que vous avez avec votre Opposition, nous vous proposons des choses et vous disposez M. le Maire. Nous proposons le principe.

**Fernand BURKHALTER** : nous sommes tous d'accord sur le principe. Mais à quel édifice pensez-vous ? Je traite les questions toujours globalement et avec respect pour les individus. Donc je respecte Samuel PATY et Arnaud BELTRAME tout autant que les personnes qui malheureusement défrayent la chronique ce matin. Si je dois baptiser un bâtiment public ou une salle, je proposerais les deux policiers qui ont été victimes d'un attentat terroriste à leur domicile. Si nous devons baptiser un bâtiment public, il faudra honorer toutes les victimes des terroristes, sans exhaustive.

**Ouari BELAOUNI** : M. le Maire je vous répondrai que je ne suis pas dans la concurrence mémorielle, vous peut-être vous l'êtes, moi pas du tout.

**Le Maire** : là il s'agit de policiers et le respect de la police doit être réaffirmé. J'observe d'ailleurs au vu de certains comportements, que ce respect est altéré dans notre pays. Je rappelle que la priorité est quand même le respect de la police, des enseignants également, mais la police subit des agressions quotidiennes. C'est inacceptable, donc ma priorité, si nous devons dénommer un bâtiment public, ira aux policiers victimes, même si j'attache bien entendu une égale importance aux cas que vous mentionnez. D'ailleurs un hommage a été rendu, il y a un article dans le bulletin municipal. Je pense aux victimes policières qui sont attaquées quotidiennement, caillassées tout comme les pompiers. Ce sont des comportements inacceptables, inadmissibles, insupportables, je n'ai pas de mots assez violents pour dénoncer cette défiance de l'autorité républicaine.

**Ouari BELAOUNI** : ne mélangez pas tout, M. le Maire, entre la délinquance juvénile et cette idéologie fanatique et mortifère. Je crois qu'effectivement, à force de tout mélanger, on assiste à des élections de députés du Rassemblement National.

**Fernand BURKHALTER** : je ne mélange rien, j'invite au respect de la police, c'est la priorité dans notre pays.

**Ouari BELAOUNI** : nous l'avons toujours soutenue, et nous continuons à la soutenir. D'ailleurs, Nous étions là, ainsi que la Droite Républicaine et M. LAZAR du Parti Communiste Français et moi-même en tant que simple citoyen, nous l'avons défendue, parce que nous avons toujours estimé, que les policiers, les gardiens de la paix plus exactement, sont la première de nos libertés M. le Maire. Nous sommes là effectivement depuis toujours pour soutenir un commissariat, un véritable commissariat à Héricourt. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de ce point de vue-là. Simplement, on vous encourage à ne pas tout mélanger.

**Le Maire** : il y a un commissariat de police à Héricourt avec un commandant de police qui doit être respecté, et il l'est, avec des unités sous ses ordres. Vous racontez des histoires, vous mentez encore une fois. Héricourt est la seule ville de 10 000 habitants de l'aire urbaine à disposer d'un commissariat de police, Valentigney n'en n'a pas, Audincourt n'en n'a pas, etc. Je lève un peu le ton parce que vous balancez des contre-vérités sans arrêt. Héricourt a un commissariat ne vous en déplaise, il a été maintenu de haute lutte. Il ne devait plus y avoir de commandant de police, il y en a un. A Audincourt, ville socialo-communiste, il n'y a pas de commissariat de police.

**Ouari BELAOUNI** : les héricourtois se souviendront que vous ne voulez pas inaugurer un bâtiment ou une salle à minimum, en hommage au colonel BELTRAME- gendarme de son état et le professeur Samuel PATY et que de fait, vous soutenez cette idéologie fanatique et mortifère.

**Le Maire** : vous m'insultez M. BELAOUNI, retirez vos propos. Respectez le Maire, respectez la police M. BELAOUNI. Cela commence par là. Les maires peuvent aussi être victimes de violences. Cependant, les policiers sont en première ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20H45.

Le Maire